

SIMULATEUR FISCAL DU QUÉBEC ÉDITION 2026

MESURER LES EFFETS DE CHANGEMENTS AUX
PARAMÈTRES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES
PARTICULIERS

GUIDE

Juin 2026



REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a débuté ses activités en 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socioéconomiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques. Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site Internet à l'adresse : <http://cffp.recherche.usherbrooke.ca>.

Julie S. Gosselin et **Suzie St-Cerny** sont chercheuses à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

Luc Godbout est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke et titulaire et chercheur à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient de l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette publication.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de Gestion, Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
cffp.eg@usherbrooke.ca

Pour citer ce texte : Julie S. GOSELIN, avec la collaboration de Suzie ST-CERNY et Luc GODBOUT (2026), *Guide – Simulateur fiscal du Québec Édition 2026*, Chaire en fiscalité et en finances publiques, juin.

Mise en contexte	1
1. Aspects méthodologiques	1
2. Fonctionnement.....	8
Annexe – Élasticités du revenu imposable	12



MISE EN CONTEXTE

La CFFP a développé et mis en ligne un simulateur fiscal qui permet aux utilisateurs de calculer l'effet sur les recettes fiscales du gouvernement du Québec de modifications aux principaux paramètres de l'impôt sur le revenu des particuliers, des crédits d'impôt remboursables et des taxes à la consommation. L'outil permet également de constater les effets de ces changements sur le revenu disponible des ménages québécois ainsi que leurs impacts sur le cadre financier pluriannuel du gouvernement¹.

Lien vers le simulateur fiscal :

<https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/simulateur-fiscal-quebec/>

1. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Année de référence

L'année de référence est 2026.

Sources de données / Modèle utilisé

Les effets estimés des changements à l'impôt sont modélisés à partir de données extraites de la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada, v. 34.0. En quelques mots, la BD/MSPS inclut une base de données représentative des caractéristiques sociodémographiques et des revenus des ménages qui composent la population des provinces canadiennes, ainsi qu'un modèle de simulation calculant les impôts, cotisations sociales, taxes à la consommation payés et les transferts gouvernementaux reçus².

La BD/MSPS fournit un échantillon synthétique, mais représentatif de la population du Québec, composé de plus de 120 000 observations individuelles. La version 34.0 du logiciel s'appuie sur des données administratives provenant des déclarations de revenus et des dossiers d'assurance-emploi, ainsi que des données d'enquête sur les revenus des familles et leurs dépenses recueillies pendant l'année 2022. Pour les années subséquentes, la structure démographique de la base de données est ajustée pour refléter la croissance observée de la population. De plus, les montants de revenus et d'impôts de la base de données sont modifiés pour tenir compte de l'inflation, de la croissance observée des données fiscales ou d'autres tendances pertinentes.³

L'échantillon extrait de la BD/MSPS inclut des microdonnées au niveau des individus (âge, présence d'un conjoint) et des ménages (nombre de personnes, nombre d'enfants mineurs,

¹ Le simulateur fiscal a été mis en ligne pour la première fois en 2018. Le lecteur intéressé peut se référer au document qui l'accompagnait [en ligne : https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2018/10/2018-08-Simulateur_document-accompagnateur.pdf].

² Pour plus de détails, consultez : Statistique Canada, *La Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS)*, <https://www.statcan.gc.ca/fra/microsimulation/bdmsps/bdmsps>.

³ Statistique Canada, Guide de croissance et de validation

type de ménage) ainsi que les principales données fiscales permettant de modéliser l'impôt sur le revenu du Québec (revenu imposable du Québec, gain en capital et déduction afférentes, crédits d'impôt non remboursables) et les crédits d'impôt remboursables reçus (revenu familial net du Québec). Il contient également des données sur les montants de taxe de vente du Québec et de taxe provinciale sur les carburants payée par les ménages. Ces variables permettent de modéliser les recettes générées par l'impôt sur le revenu des contribuables québécois⁴, les montants versés en crédits d'impôt remboursables ainsi que les recettes des taxes sur les ventes au détail et de la taxe sur les carburants prélevées auprès des ménages en 2026⁵.

Paramètres fiscaux modifiables

Le simulateur fiscal permet de modifier 10 catégories de variables ou mesures fiscales et d'estimer l'effet de ces changements sur les recettes du gouvernement du Québec. Au total, 35 paramètres sont modifiables par l'utilisateur et de nombreuses variations sont possibles pour chaque paramètre. Le tableau 1 présente les changements qui peuvent être apportés au barème d'imposition, au taux d'inclusion du gain en capital, aux crédits d'impôt remboursables et aux taux des taxes provinciales à la consommation.

L'effet estimé des changements sur les recettes fiscales est calculé simultanément pour l'ensemble des modifications choisies par l'utilisateur. Cet effet correspond à la différence entre les recettes fiscales estimées avec les paramètres modifiés et les recettes modélisées avec le régime fiscal de référence de l'année 2026⁶.

Tableau 1 : Variables incluses dans le simulateur fiscal

Variables ou mesures fiscales	Variations possibles
Barème d'imposition <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'imposition • Seuils des tranches d'imposition • Ajout d'une tranche d'imposition 	Taux 1 et 2 varient de 9 % à 29 %, taux 3 et 4, de 14 % à 34 % 3 seuils se situant à l'intérieur d'intervalles d'environ 80 000 \$. 16 seuils possibles, taux de 25,75 % à 34,00 %
Taux d'inclusion du gain en capital	Taux de 25 %, 33,3 %, 66,7 %, 75 %, 90 % et 100 %. Possibilité d'ajouter un deuxième taux pour les gains en capital supérieur à un seuil déterminé par l'utilisateur. Note : N'inclus pas l'effet sur l'impôt des sociétés
Montant personnel de base	Variations de + et - 5 000 \$ par tranche de 500 \$

⁴ Seul l'impôt sur le revenu des particuliers est modélisé. L'impôt minimum de remplacement n'est pas considéré.

⁵ La BD/MSPS reflète seulement la contribution du secteur des ménages aux recettes des taxes de vente provinciales et des taxes sur les carburants. En effet, certaines administrations publiques (comme les universités ou les municipalités) se font rembourser seulement une partie de la taxe de vente provinciale, alors que la taxe provinciale sur les carburants est également supportée par les entreprises. En 2026, les ménages québécois payeraient 77 % des recettes provinciales de la taxe sur les ventes au détail et 65 % des revenus de la taxe provinciale sur les carburants selon les données de la BD/MSPS.

⁶ La modélisation conjointe des changements fiscaux est une amélioration significative par rapport aux éditions précédentes du simulateur fiscal, où l'effet de chaque changement était plutôt modélisé indépendamment à l'aide de la BD/MSPS.

Variables ou mesures fiscales	Variations possibles
Allocation famille <ul style="list-style-type: none"> • Montants maximaux <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour le 1^{er} enfant ○ Pour les autres enfants • Montants minimaux • Seuils de réduction • Taux de réduction 	Variations de + et - 2 000 \$ par tranche de 100 \$ Possibilité d'éliminer les montants minimaux (réduction à zéro) Variations de + et - 5 000 \$ par tranche de 1 000 \$ Variations de + et - 1 point de % par tranche de 0,25 point %
Crédit pour soutien aux aînés <ul style="list-style-type: none"> • Montant maximal • Seuils de réduction • Taux de réduction 	Variations de + et - 1 500 \$ par tranche de 100 \$ Variations de + et - 5 000 \$ par tranche de 1 000 \$ Variations de + et - 2 points de % par tranche de 0,5 point
Crédit d'impôt pour la solidarité <ul style="list-style-type: none"> • Composante TVQ, montant par adulte • Seuil de réduction 	Variations de + et - 350 \$ par tranche de 50 \$ Variations possibles de + et - 5 000 \$ par tranche de 1 000 \$
Prime au travail <ul style="list-style-type: none"> • Taux de la prime pour 3 types de ménages (sans enfant, couples avec enfants, familles monoparentales) • Taux de réduction 	Taux de la prime entre 8 % à 33 % Variations de + et - 5 points de % par tranche de 1 point
Ajout d'un nouveau Crédit remboursable	Choix de l'accorder sur la base sur le revenu familial ou individuel Choix du seuil de revenu Choix du montant par adulte Choix du taux de réduction
Taux de la TVQ	Variations possibles de + et - 2 points de % par tranche de 0,5 point Note : chaque fois que le taux de TVQ a été haussé dans le passé, cela était accompagné d'une hausse du crédit remboursable pour atténuer/éliminer l'effet pour les plus bas revenus.
Taxe sur les carburants	10 variations possibles en + et 10 variations possibles en -, allant de l'élimination complète au doublement.

Pour des détails sur le fonctionnement détaillé et l'explication des paramètres du barème d'imposition, du montant personnel de base, de l'allocation famille, du soutien aux aînés, de la prime au travail et du crédit solidarité, consultez le *Guide des mesures fiscales* sur le site Internet de la Chaire⁷.

Effets mesurés

Le simulateur fiscal de la CFFP mesure trois types d'effet : direct, indirect et comportemental.

⁷ En ligne : <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/>

Effet direct

Lorsqu'un changement de paramètres est effectué, le simulateur calcule un effet direct et un effet indirect sur les recettes du gouvernement du Québec.

Comme son nom l'indique, l'**effet direct** découle directement de l'impôt ou de la mesure modifiée. Par exemple, la baisse du troisième taux du barème d'imposition entraîne une diminution des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers par rapport à la situation de référence (les paramètres fiscaux 2026). Dans le cas du taux d'inclusion des gains en capital, sa variation a un effet direct sur le revenu imposable des particuliers ainsi que sur leur revenu net, affectant ainsi les recettes de l'impôt sur le revenu de même que les montants versés en crédits remboursables.

Effet comportemental

Certaines modifications à l'impôt sur le revenu des particuliers peuvent faire en sorte que ces derniers changent leur comportement. Par exemple, une baisse du troisième taux du barème d'imposition pourrait inciter les contribuables dont le revenu imposable se situe dans cette tranche d'imposition à augmenter leurs heures travaillées, atténuant la diminution des recettes fiscales entraînée directement par la baisse du taux. Un effet comportemental a donc été modélisé pour les changements apportés au barème d'imposition et au taux d'inclusion du gain en capital. L'ampleur de l'effet comportemental dépend de la variation du taux maximal d'imposition des contribuables ainsi que de leur revenu imposable. L'annexe 1 décrit en détail le calcul de l'effet comportemental et présente les valeurs retenues de l'élasticité du revenu imposable.

Effet indirect

Quant à l'effet indirect, il correspond à la variation des autres impôts ou taxes à la consommation découlant du changement du revenu disponible des ménages. Dans le cas de la même baisse du troisième taux du barème, elle entraîne une hausse du revenu disponible de certains ménages, dont au moins une partie sera consommée en biens taxables, d'où une hausse des recettes tirées des taxes à la consommation. L'effet indirect est calculé comme une fraction de la somme de l'effet direct et de l'effet comportemental, s'il y a lieu⁸, et dépend de la propension moyenne des ménages à consommer. Notez que le simulateur présente l'entièreté de l'effet indirect pour l'année 2026, alors que cet effet pourrait être moins instantané que l'effet direct.

Nouveautés de l'Édition 2026

En plus de la mise à jour des paramètres et de l'ajout de possibilités de variations, la présente édition du Simulateur fiscal du Québec modélise simultanément les changements fiscaux alors que, dans les éditions précédentes, chaque changement était plutôt modélisé

⁸ Pour obtenir l'effet indirect découlant de l'effet direct seulement, le calcul est le suivant :
$$\text{Effet indirect} / (\text{Effet direct} + \text{Effet comportemental}) \times \text{Effet direct}$$

indépendamment à l'aide de la BD/MSPS. La modélisation conjointe permet d'estimer plus précisément l'effet sur les recettes fiscales lorsque plusieurs modifications sont effectuées.

En outre, deux nouvelles modifications au régime fiscal sont possibles :

- Ajout d'un taux supplémentaire d'inclusion des gains en capital à partir d'un seuil ;
- Création d'un nouveau crédit remboursable récurrent.

Par ailleurs, les effets des modifications sur le revenu disponible des ménages sont présentés pour deux catégories supplémentaires de ménages, soient les personnes seules aînées et les couples de personnes âgées.

Effets sur le revenu disponible des ménages

Les changements aux paramètres ont nécessairement des effets sur le revenu disponible des ménages. Le simulateur fiscal offre la possibilité de voir les **effets directs** des changements sur le revenu disponible de 6 catégories de ménages types à différents niveaux de revenus entre 20 000 \$ et 500 000 \$.

Les ménages types sont les suivants :

- Personne vivant seule ;
- Couple sans enfant ;
- Famille monoparentale avec un enfant ;
- Couple avec deux enfants ;
- Personne âgée vivant seule ;
- Couple de personnes âgées.

Dans le cas des ménages non aînés, les hypothèses principales pour les calculs des revenus disponibles sont :

- Adultes âgés de moins de 65 ans ;
- Revenu de salaire seulement ;
- La répartition des revenus entre les conjoints est 60 % pour un et de 40 % pour l'autre ;
- S'il y a un enfant, il a entre 0 et 3 ans ; s'il y a deux enfants, ils ont entre 4 et 16 ans ; aucuns frais de garde ne sont considérés.
- Les familles sont couvertes par le régime d'assurance médicaments du Québec ;
- L'impact de la bonification du crédit de TPS et de l'allocation logement sur le revenu disponible n'est pas considéré.

Pour les ménages composés d'aînés, les hypothèses sont les suivantes :

- Adultes âgés de 70 à 74 ans ;
- Revenu de pension privée et de RRQ seulement ;
- La pension de sécurité de la vieillesse a été demandée à 65 ans par les membres du ménage ;
- La répartition des revenus entre les conjoints est 50 % pour un et de 50 % pour l'autre ;

- L'impact de la bonification du crédit de TPS et de l'allocation logement sur le revenu disponible n'est pas considéré.

Le revenu disponible correspond au revenu de travail duquel sont soustraits les impôts sur le revenu fédéral et du Québec, les cotisations sociales payées (RRQ, RQAP, AE, RAMQ et FSS) auquel on ajoute les prestations fédérales et du Québec lorsqu'applicables. Dans le cadre du simulateur fiscal, les effets des variations des taux de la TVQ et de celle sur les carburants ont été ajoutés.

Les effets directs sur le revenu disponible des changements au régime d'imposition du revenu et aux crédits d'impôt remboursables sont modélisés par le simulateur. Dans le cas des modifications au taux de la TVQ et de la taxe sur les carburants, leur impact direct sur le revenu disponible est calculé à partir de la proportion moyenne de chaque taxe à la consommation dans le revenu des ménages. Ces proportions sont estimées à l'aide de la BD/MSPS pour chaque type de ménage et pour chaque niveau de revenu.

Étant donné les ménages types considérés, si les utilisateurs simulent des changements aux taux d'inclusion du gain en capital, ces modifications ne seront pas prises en compte dans le calcul des effets sur le revenu disponible des ménages.

Effet sur le cadre financier du gouvernement du Québec

Le simulateur fiscal offre la possibilité de projeter les **effets directs** et **comportementaux** calculés pour 2026 sur le cadre financier quinquennal du gouvernement. Les hypothèses pour la projection des changements sont les suivantes :

- **Barème d'imposition / Gain en capital / Montant personnel de base** : calcul du ratio de l'effet direct calculé pour 2026 sur les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers de 2026-2027⁹. Cette proportion est ensuite appliquée aux recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers projetées pour les années 2027-2028 à 2030-2031 ;
- **Allocation famille** : L'effet direct de 2026 est divisé par le nombre de personnes de 0 à 17 ans. Ce résultat est multiplié par les taux d'indexation nécessaire pour atteindre l'année future, puis multiplié par le nombre de personnes de 0 à 17 ans de l'année visée ¹⁰;
- **Soutien aux aînés** : L'effet direct de 2026 est divisé par le nombre de personnes de 70 ans et plus. Ce résultat est multiplié par le taux d'indexation projeté du crédit remboursable, puis multiplié par le nombre de personnes de 70 ans plus de l'année visée ¹¹;

⁹ Les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers sont tirées de Québec, ministère des Finances (2026) *Budget 2026-2027 – Plan budgétaire*, mars.

¹⁰ La population par âge est tirée de l'Institut de la statistique du Québec (2025), *Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, mise à jour 2025*. Le taux d'indexation utilisé est le taux d'indexation réel pour 2026, et pour 2027 à 2030, le taux de croissance projeté de l'indice des prix à la consommation de l'année précédente, tiré du Budget 2026-2027 du Québec de mars 2026, *op. cit.*

¹¹ La population par âge est tirée Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, *op. cit.* Le taux d'indexation utilisé est le taux d'indexation réel pour 2026, et pour 2027 à 2030, il s'agit de la variation

- **Crédit pour solidarité / Prime au travail / Nouveau crédit remboursable** : L'effet direct de 2026 est divisé par le nombre de personnes de 18 ans et plus. Ce résultat est multiplié par le taux d'indexation nécessaire pour atteindre l'année future, puis multiplié par le nombre de personnes de 18 ans et plus de l'année visée ¹²;
- **Taux de la TVQ / Taxe sur les carburants** : calcul du ratio de l'effet direct calculé pour 2026 sur les recettes de la taxe ciblée en 2026-2027. Cette proportion est ensuite appliquée aux recettes projetées des années 2027-2028 à 2030-2031¹³.

Particularités

Taux des crédits non remboursables

Conformément aux paramètres de l'impôt sur le revenu des particuliers du Québec, le taux de plusieurs crédits d'impôt non remboursables est déterminé par le premier taux du barème d'imposition. Ainsi, une hausse du taux d'imposition de la première tranche du barème a pour effet d'augmenter le taux des crédits non remboursables.

Taux d'inclusion du gain en capital

Le simulateur fiscal permet de mesurer l'effet de changements au taux d'inclusion du gain en capital, pour les particuliers seulement, sur les revenus du gouvernement du Québec. Il est toutefois important de savoir qu'historiquement, le taux d'inclusion du gain en capital des particuliers a toujours été le même que celui des sociétés et également, ce taux d'inclusion dans la déclaration de revenus du Québec a toujours été harmonisé à celui du gouvernement fédéral et des autres provinces canadiennes.

projetée du coût du crédit remboursable par personne de 70 ans et plus en faisant l'hypothèse que le taux de réduction du crédit est revalorisé de 1,3 % annuellement.

¹² La population par âge est tirée de Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, *op. cit.* Le taux d'indexation utilisé est le taux d'indexation réel pour 2026, et pour 2027 à 2030, le taux de croissance projeté de l'indice des prix à la consommation de l'année précédente, tiré du Budget 2026-2027 du Québec de mars 2026, *op. cit.*

¹³ Les recettes des taxes de vente et de la taxe sur les carburants de 2026-2027 et 2027-2028 sont tirées de Québec, ministère des Finances (2026), Statistiques budgétaires du Québec - Plan budgétaire, mars. Pour les années subséquentes, on fait l'hypothèse que les taux de croissance de la taxe sur les carburants et des autres taxes à la consommation demeurent stables. Les montants estimés sont déduits des recettes totales des taxes à la consommation de 2028-2029 à 2030-2031 tirées du Budget 2026-2027 du Québec de mars 2026, *op. cit.* pour obtenir les recettes des taxes de vente.

2. FONCTIONNEMENT

URL du simulateur : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils/simulateur-fiscal/>

Modification des paramètres du Simulateur

Pour effectuer un changement, par exemple au troisième taux du barème, il faut sélectionner le taux choisi dans la liste. Il est également possible de modifier les seuils d'imposition en saisissant un montant dans la colonne centrale (« Revenu imposable ne dépasse pas »). Le changement d'un seuil de revenu affecte automatiquement le seuil minimum de la tranche d'imposition supérieure. Voici une illustration de ces éléments.

Illustration 1 : Modification d'un paramètre

Nouveau seuil d'imposition établi à 175 000 \$.

Le taux d'imposition de la troisième tranche passe de 24 % (le taux réel) à 21,0 %.

- Barème d'imposition

Revenu imposable		Taux
dépasse	ne dépasse pas	d'imposition
0 \$	<input type="text" value="54 345 \$"/>	14,0%
<i>*entre 24 345 \$ et 108 680 \$</i>		
54 345 \$	<input type="text" value="108 680 \$"/>	19,0%
<i>*entre 54 345 \$ et 132 245 \$</i>		
108 680 \$	<input type="text" value="175 000 \$"/>	21,0% (-3,0)
<i>*entre 108 680 \$ et 200 000 \$</i>		
175 000 \$	<input type="text" value="-"/>	20,5% (-3,5)
<div style="border: 1px solid #ccc; padding: 2px;"> 21,0% (-3,0) </div> 21,5% (-2,5) 22,0% (-2,0) 22,5% (-1,5) 23,0% (-1,0) 23,5% (-0,5) 24,0% 24,5% (+0,5) 25,0% (+1,0) 25,5% (+1,5) 25,75% (+1,75) 26,0% (+2,0) 26,5% (+2,5) 27,0% (+3,0)		

AFFICHER LE BARÈME 2026

Vos modifications ont un effet total de **-681 M\$** sur les revenus du gouvernement, composé de:


- > Effet direct: **-946 M\$**
- > Effet indirect: **36 M\$**
- > Effet comportemental: **229 M\$**

Le total représente **-0,42%** des revenus consolidés de l'exercice financier 2026-2027.

EFFETS DIRECTS SUR LES MÉNAGES

EFFETS DIRECTS SUR LE CADRE FINANCIER

RÉTABLIR LES PARAMÈTRES 2026



8

Aperçu de la présentation des résultats

Les effets cumulés des changements sur les revenus du gouvernement du Québec apparaissent dans la boîte à la droite de l'écran. À titre d'exemple, au changement de taux de l'illustration 1, une hausse du montant personnel de base de 1 000 \$ est ajoutée. La boîte de résultats présente les effets directs, indirects et comportementaux des changements ainsi que l'ampleur de l'effet total en pourcentage des revenus consolidés.

Illustration 2 : Effets des changements sur les revenus du gouvernement du Québec

Les effets des changements s'affichent dans la boîte de résultats à la droite de l'écran.

AFFICHER LE BARÈME 2026

- Barème d'imposition

Revenu imposable		Taux
dépasse	ne dépasse pas	d'imposition
0 \$	<input type="text" value="54 345 \$"/>	<input type="text" value="14,0%"/>
<i>*entre 24 345 \$ et 108 680 \$</i>		
54 345 \$	<input type="text" value="108 680 \$"/>	<input type="text" value="19,0%"/>
<i>*entre 54 345 \$ et 132 245 \$</i>		
108 680 \$	<input type="text" value="175 000 \$"/>	<input type="text" value="21,0% (-3,0)"/>
<i>*entre 108 680 \$ et 200 000 \$</i>		
175 000 \$	<input type="text" value="--"/>	<input type="text" value="25,75%"/>
--	<input type="text" value="--"/>	<input type="text" value="--"/>

+ Imposition du gain en capital

- Montant personnel de base

Montant du crédit non remboursable

EFFETS DIRECTS SUR LES MÉNAGES

EFFETS DIRECTS SUR LE CADRE FINANCIER

RÉTABLIR LES PARAMÈTRES 2026

Vos modifications ont un effet total de **-1 382 M\$** sur les revenus du gouvernement, composé de:

- > Effet direct: **-1 703 M\$**
- > Effet indirect: **92 M\$**
- > Effet comportemental: **229 M\$**

Le total représente **-0,86%** des revenus consolidés de l'exercice financier 2026-2027.

Rétablir les paramètres fiscaux par défaut

En double cliquant sur le bouton « Rétablir les paramètres 2026 » sous la boîte de résultats, les changements effectués dans le simulateur fiscal sont effacés.

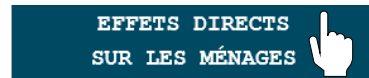
Illustration 3 : Rétablir les paramètres fiscaux de l'année d'imposition 2026



Effets sur le revenu disponible des ménages

Pour obtenir l'effet des changements proposés dans le simulateur fiscal sur les revenus disponibles de ménages types, l'utilisateur peut accéder à la page « Effets directs sur les ménages » en cliquant sur un bouton sous la boîte de résultats :

Illustration 4 : Effets directs sur les ménages



Sur cette seconde page, il est possible de visualiser les effets des changements sur le revenu disponible en sélectionnant un type de ménage dans la liste.

Effets directs sur le revenu disponible des ménages i

Type de ménage

Personnes seules ▼

+ Hypothèses

Effets directs selon le revenu familial, 2026

Revenu brut	Effets sur le revenu disponible
20 000	0 \$
30 000	140 \$
40 000	140 \$
50 000	140 \$
60 000	140 \$
70 000	140 \$
80 000	140 \$
90 000	140 \$
100 000	140 \$
125 000	550 \$
150 000	1 570 \$
175 000	2 760 \$
200 000	2 880 \$
225 000	2 880 \$
250 000	2 880 \$
300 000	2 880 \$
400 000	2 880 \$
500 000	2 880 \$

Vos modifications ont un effet total de **-1 382 M\$** sur les revenus du gouvernement, composé de:

- > Effet direct: **-1 703 M\$**
- > Effet indirect: **92 M\$**
- > Effet comportemental: **229 M\$**

Le total représente **-0,86%** des revenus consolidés de l'exercice financier 2026-2027.

RETOUR AU SIMULATEUR

EFFETS DIRECTS SUR LE CADRE FINANCIER

Effets directs sur le cadre financier du gouvernement du Québec

Finalement, il est possible de projeter les effets des changements sur le cadre financier quinquennal du gouvernement à l'aide d'un bouton sous la boîte de résultats :

Illustration 5 : Effets sur le cadre financier



Le tableau montre le résultat pour les deux changements de l'illustration 3 (effets directs en 2026-2027) :

Effets des changements sur le cadre financier du gouvernement, en millions de dollars

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Barème d'imposition	-717	-743	-771	-799	-829
Gain en capital	0	0	0	0	0
Montant personnel de base	-758	-786	-815	-845	-876
Allocation famille	0	0	0	0	0
Soutien des aînés	0	0	0	0	0
Crédit pour solidarité	0	0	0	0	0
Prime au travail	0	0	0	0	0
Nouveau crédit remboursable	0	0	0	0	0
Taux de la TVQ	0	0	0	0	0
Taxe sur les carburants	0	0	0	0	0
TOTAL	-1 475	-1 529	-1 587	-1 644	-1 705

*Notes : Les effets directs et comportementaux, s'il y lieu, sont inclus; un signe négatif signifie une hausse des coûts ou une diminution des revenus.
La méthodologie utilisée pour projeter les résultats de 2026 aux années 2027 à 2030 est présentée dans le guide du simulateur fiscal.*

ANNEXE — ÉLASTICITÉS DU REVENU IMPOSABLE

La sensibilité du revenu imposable d'un contribuable à une variation de son taux marginal d'imposition est appelée élasticité du revenu imposable (ε). Comme le souligne le Bureau du Directeur parlementaire du budget (DPB)¹⁴, formellement, l'élasticité du revenu imposable correspond à la variation en pourcentage du revenu imposable (y) par rapport à une variation d'un pour cent du taux marginal net d'impôts ($1 - t$) :

$$\varepsilon = \frac{\frac{\Delta y}{y}}{\frac{\Delta(1-t)}{(1-t)}} \quad (\text{A1})$$

Dans le contexte canadien, la fraction $(1 - t)$ d'un dollar supplémentaire de revenu imposable qui demeure dans les poches du contribuable après le paiement de ses impôts dépend de son taux d'imposition marginal provincial (t^P) et fédéral (t^F). De plus, si seul le taux d'imposition provincial varie, on a $\Delta(1 - t) = \Delta t^P$.

L'intégration de l'élasticité du revenu imposable permet de tenir compte des changements de comportement des contribuables lorsque des modifications de paramètres affectent leur taux marginal d'imposition. Par exemple, une diminution du troisième taux du barème d'imposition provincial t_3 pourrait inciter les N contribuables dont le revenu imposable se situe entre le deuxième et le troisième seuil d'imposition ($y_2 < y_i \leq y_3$) à augmenter leur revenu imposable d'une manière ou d'une autre en réponse à la baisse de leur taux marginal d'imposition Δt_3 . Ainsi, en bout de piste, l'effet total (ET) sur les recettes fiscales serait moindre que l'effet direct (ED) du changement au barème en raison de l'effet comportemental (EC), puisque chaque variation d'un dollar de revenu imposable générerait $(t_3 + \Delta t_3)$ recettes supplémentaires. Pour les N contribuables ciblés par la baisse du taux d'imposition t_3 , l'effet total correspond à :

$$ET = \underbrace{\sum_{i=1}^N (y_i - y_2) \Delta t_3}_{ED} + \underbrace{\sum_{i=1}^N \Delta y_i (t_3 + \Delta t_3)}_{EC} \quad (\text{A2})$$

Si on fait l'hypothèse que l'élasticité est identique pour tous les contribuables affectés par la baisse du troisième taux d'imposition, l'équation A3 permet d'estimer l'effet comportemental de ce changement en tenant compte des équations A1 et A2 :

¹⁴ Bureau du Directeur parlementaire du budget (2024), *Le rôle de l'élasticité du revenu imposable dans l'évaluation des coûts des modifications à l'impôt*, 5 novembre. <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2425-019-S-costing-personal-income-tax-changes-role-elasticity-taxable-income-role-elasticite-revenu-imposable-dans-evaluation-couts-modifications-impot>

$$EC = -\varepsilon \sum_{i=1}^N y_i (t_3 + \Delta t_3)^{\Delta t_3} / (1 - t^F - t_3) \quad (A3)$$

Cette équation est utilisée pour estimer l'effet comportemental de changements au barème d'imposition et au taux d'inclusion des gains en capital. Plus l'élasticité du revenu imposable est élevée, plus les changements de comportement sont grands, donc moins l'effet total sur les recettes est important. L'effet comportemental peut se produire à plus ou moins brève échéance, mais dans le simulateur, il est entièrement inclus l'année du changement.

Choix de l'élasticité

Essentiellement, la CFFP s'aligne sur les choix du DPB qui utilise une élasticité de 0,38 pour les modifications à la dernière tranche d'imposition du barème fédéral. Pour les trois tranches inférieures, l'élasticité retenue par le DPB atteint 0,1, et elle se situe à 0,2 pour la quatrième fourchette d'imposition¹⁵.

Il est toutefois important de noter que les estimations du DPB s'appliquent au régime d'imposition fédéral. Milligan et Smart,¹⁶ ainsi que Finances Canada,¹⁷ relèvent que les élasticités du revenu imposable seraient plus grandes dans le cas de modification au taux d'imposition des provinces. Selon des travaux de Milligan et Smart sur les contribuables à revenu élevé, une grande partie de cette élasticité plus élevée pourrait être attribuable au transfert interprovincial de revenu, avec des élasticités de 0,20 et 0,69 pour les contribuables se situant dans les 5 % et 1 % des revenus supérieurs, respectivement¹⁸. Pour les revenus inférieurs, l'élasticité tendrait vers 0. Une analyse du C.D. Howe¹⁹ évalue qu'une élasticité de 0,66 est applicable au 1 % les plus riches, mais qu'elle est moindre pour les 1 à 10 % des plus riches et beaucoup plus faible pour le reste des individus. Une analyse récente de Dufour, Michaud et Smart utilise des données sur les réformes provinciales des taux supérieurs d'imposition de 2013 à 2016 ; dans la spécification préférée des chercheurs, l'élasticité estimée du revenu imposable atteint 0,59 pour les contribuables ayant un revenu supérieur à 200 000 \$ et à 0,17 pour ceux ayant un revenu inférieur²⁰.

Malgré des élasticités potentiellement plus élevées dans les provinces, la CFFP a choisi une voie prudente et s'aligne généralement sur les élasticités utilisées par le DPB, avec des élasticités qui augmentent avec le revenu imposable. L'élasticité se situe à 0,05 pour les

¹⁵ Bureau du Directeur parlementaire du budget, *op. cit.*

¹⁶ Kevin Milligan and Michael G. Smart (2015), « Provincial Taxation of High Incomes. The Effects on Progressivity and Tax Revenue », dans *Income Inequality: The Canadian Story*, sous la direction de D. A. Green, W. C. Riddell et F. St-Hilaire.

¹⁷ Ministère des Finances du Canada (2010), *Dépenses fiscales et évaluation 2010*. Ottawa : <http://www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2010/taxexp1003-fra.asp>.

¹⁸ Kevin Milligan et Michael G. Smart (2018), *An Estimable Model of Income Redistribution in a Federation: Musgrave Meets Oates*, CESifo Working Paper No. 7043.

¹⁹ Alexandre Laurin (2015) *Shifting the Federal Tax Burden to the One-Percenters: A Losing Proposition* » E-Brief CD Howe. https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed/e-brief_222_0.pdf

²⁰ Xavier Dufour, Pierre-Carl Michaud et Michael G. Smart (2026), « Saliency and the Elasticity of Taxable Income: Evidence from Top-bracket Tax Reforms », NBER Working Paper No. 34731 https://www.nber.org/system/files/working_papers/w34731/w34731.pdf

contribuables dont le revenu imposable est inférieur au premier seuil du barème d'imposition du Québec, 0,075 pour les contribuables se situant dans la deuxième tranche d'imposition, 0,15 pour les contribuables de la troisième tranche et elle augmente davantage pour la tranche supérieure, atteignant 0,38 pour le 1 % des contribuables les plus aisés. Le tableau suivant montre la distribution du revenu imposable et les élasticités appliquées dans le simulateur fiscal de la CFFP.

Tableau A1 : Élasticités du revenu imposable utilisées dans le simulateur fiscal

Percentile de revenu	Revenu imposable	Élasticité du revenu imposable
1-64	<= 55 055	0,050
65-90	<= 106 030	0,075
91-94	<= 129 076	0,150
95-96	<= 149 497	0,225
97	<= 164 444	0,260
98	<= 187 635	0,290
99	<= 255 740	0,320
100	> 255 740	0,380

Source : Distribution du revenu imposable calculée à partir des données de la BD/MSPS, v. 34.0